



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 novembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2409 \(2018\)](#), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un exposé des progrès réalisés aux niveaux politique et technique, au cours de la période du 27 octobre au 26 novembre 2018, vers la tenue des élections en République démocratique du Congo le 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles entravant la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe**Exposé du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne le processus électoral et l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 en République démocratique du Congo (26 novembre 2018)**

1. Le présent exposé, qui porte sur les faits survenus en République démocratique du Congo du 27 octobre au 26 novembre 2018, est soumis en application de la résolution 2409 (2018), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de le tenir informé par écrit tous les 30 jours des progrès réalisés aux niveaux politique et technique vers la tenue des élections en République démocratique du Congo le 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles qui pourraient se poser dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016.

I. Principaux faits survenus au niveau politique en ce qui concerne le processus électoral et la mise en œuvre de l'accord politique

2. La situation politique a été marquée par la poursuite des préparatifs des élections.

3. À Kinshasa le 27 octobre, la coalition du Front commun pour le Congo a organisé un grand rassemblement pour présenter son candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Ramazani Shadary. Le 3 novembre, le Front a présenté son équipe de campagne, composée de plusieurs personnalités des mondes politique, culturel, sportif et religieux, dont l'actuel Premier Ministre Bruno Tshibala, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité, Henri Mova Sakanyi, ainsi que le Ministre de la communication et des médias et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende. Dans une déclaration commune publiée le 14 novembre, neuf dirigeants de l'opposition candidats à la présidence, dont Adolphe Muzito, Jean-Pierre Bemba, Marie-Josée Ifoku, Martin Fayulu et Moïse Katumbi, ont demandé à la Commission électorale nationale indépendante d'invalider la candidature de M. Ramazani Shadary à la présidentielle pour utilisation abusive des moyens de l'État à des fins de propagande pour la coalition du Front commun pour le Congo. Les principaux membres de la majorité au pouvoir ont rejeté ces accusations en faisant valoir que les ressources du Front provenaient des partis politiques et des personnes soutenant la coalition.

4. L'opposition a poursuivi ses efforts pour parvenir à une position commune sur l'utilisation des machines à voter et sur le fichier électoral, et pour se rassembler derrière un seul candidat à l'élection présidentielle. Dans une déclaration commune publiée le 2 novembre, 13 figures de l'opposition, dont Freddy Matungulu, Marie-Josée Ifoku, Martin Fayulu, Théodore Ngoy, Vital Kamerhe et autres candidats à la présidence, ont à nouveau demandé à la Commission électorale nationale indépendante de revenir sur sa décision concernant l'utilisation des machines à voter et de procéder à la révision du fichier électoral. Toutefois, des divergences sont apparues entre les partis d'opposition au sujet de l'utilisation des machines à voter, l'Union pour la démocratie et le progrès social ayant déclaré son intention de participer aux élections « avec ou sans machine à voter » afin d'éviter tout nouveau retard dans la tenue des élections. L'Union pour la démocratie et le progrès social n'a pas non plus participé aux manifestations organisées dans tout le pays le 26 octobre pour protester contre l'utilisation des machines à voter et le fichier électoral. En réponse, Olivier Kamitatu, Directeur de cabinet de Moïse Katumbi, président de la

coalition Ensemble pour le changement, et d'autres grandes personnalités de l'opposition ont exhorté les partis d'opposition à s'abstenir de toute action de nature à briser l'unité de l'opposition politique.

5. Dans ce contexte, à Genève le 11 novembre, les chefs de l'opposition Adolphe Muzito, Félix Tshisekedi, Freddy Matungulu, Jean-Pierre Bemba, Martin Fayulu, Moïse Katumbi et Vital Kamerhe ont signé un accord pour former une nouvelle coalition baptisée « Lamuka ». Dans une déclaration, la coalition a désigné Martin Fayulu comme candidat commun à la présidentielle et annoncé son intention de participer aux élections du 23 décembre, tout en rejetant l'utilisation des machines à voter et en réclamant le nettoyage du fichier électoral et la mise en œuvre de mesures de confiance en vue d'élections transparentes, inclusives, crédibles et pacifiques. Cependant, invoquant le mécontentement exprimé par leur parti politique quant au choix de M. Fayulu comme candidat commun, M. Tshisekedi et M. Kamerhe se sont retirés de l'accord le 12 novembre. Le 21 novembre, M. Fayulu est retourné à Kinshasa où l'ont accueilli des centaines de sympathisants de la coalition. De son côté, la société civile et les organisations confessionnelles ont continué de jouer un rôle actif dans le processus électoral et utilisé leur position pour promouvoir le consensus. Le 6 novembre, dans le sillage d'une déclaration commune publiée le 30 octobre par des organisations de la société civile, le Comité laïc de coordination a appelé à un consensus pour surmonter les divergences persistantes sur le processus électoral. Le message a été repris par le nouvel archevêque de Kinshasa, Fridolin Ambongo, qui a affirmé que l'utilisation des machines à voter ne devrait pas bloquer le processus électoral et proposé une tripartite entre l'opposition, la majorité présidentielle et la Commission électorale nationale indépendante afin de dégager un consensus. Pendant la période considérée, il n'y a pas eu de réunion entre les 21 candidats à la présidence et la Commission. Parallèlement, le 22 novembre, dans un message signé par les 41 archevêques et évêques qui la composent au terme de son assemblée plénière extraordinaire de trois jours à Kinshasa, la Conférence épiscopale nationale du Congo a pris acte de la détermination de la Commission à organiser les élections présidentielle, législatives nationales et provinciales le 23 décembre 2018 et exhorté le peuple congolais à saisir cette occasion pour exercer son droit souverain en maître de sa destinée et choisir des dirigeants capables de veiller à son bien-être.

6. Le 22 novembre a officiellement débuté la campagne électorale, qui doit durer un mois jusqu'au 21 décembre 2018. Le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, a lancé la campagne d'Emmanuel Ramazani Shadary, candidat à la présidentielle du Front commun pour le Congo, depuis sa ferme de Kingakati près de Kinshasa. Plusieurs grandes figures du Front étaient présentes. De même, les activités liées à la campagne électorale du Front semblent avoir débuté à Bukavu (Sud-Kivu), Kalemie (Tanganyika), Lubumbashi (Haut-Katanga), Kolwezi (Lualaba), Goma (Nord-Kivu) et Kisangani (Tshopo). En revanche, le lancement de la campagne de l'opposition s'est fait dans la discrétion dans tout le pays. À Nairobi le 23 novembre, les dirigeants de l'Union pour la démocratie et le progrès social et de l'Union pour la nation congolaise, Felix Tshisekedi et Vital Kamerhe, ont annoncé s'être mis d'accord sur une coalition pour participer aux prochaines élections, avec M. Tshisekedi comme porte-drapeau. Ils ont également déclaré qu'ils retourneraient à Kinshasa le 27 novembre.

II. Principaux faits survenus sur le plan électoral concernant l'application de l'accord politique

A. Évolution de la situation électorale

7. Les préparatifs des élections du 23 décembre 2018 ont continué à franchir des étapes importantes. Le 31 octobre, le Président Kabila a présidé une réunion à laquelle ont participé de hautes personnalités de l'État, le Président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa, et ma Représentante spéciale, Leila Zerrougui, pour examiner les progrès accomplis dans le processus électoral. À la réunion, le Gouvernement a annoncé que 322,2 des 432 millions de dollars prévus au budget pour les élections avaient été versés à la Commission. Le même jour, le porte-parole du Gouvernement et Ministre de la communication et des médias, Lambert Mende, a inauguré une nouvelle radio gérée par la Commission et ayant pour objet de sensibiliser au processus électoral.

8. Le 29 octobre, lors de cérémonies tenues à Kinshasa, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité, Henri Mova Sakanyi, a remis au Président de la CENI 150 camions, 171 pick-ups, 20 avions et 1 800 motos pour assurer la distribution du matériel électoral dans tout le pays. Selon la CENI, au 12 novembre, la plupart du matériel électoral et 38 % des 105 257 machines à voter prévues se trouvaient dans le pays, le reste étant arrivé dans les ports de Mombasa (Kenya) et de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie).

9. Au cours de la période considérée, la Commission électorale nationale indépendante a continué à former jusqu'à 500 000 agents électoraux en vue du bon déroulement du scrutin dans les 75 563 bureaux de vote. La Commission a également intensifié son travail d'éducation civique et électorale et organisé des activités de sensibilisation sur l'utilisation des machines à voter. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a aidé la Commission à garantir que la plupart des recommandations de la Westminster Foundation for Democracy relatives à l'utilisation des machines à voter soient mises en œuvre et à rechercher des solutions de substitution si nécessaire. La Commission a indiqué que 15 des 18 recommandations avaient été mises en œuvre et que l'application des recommandations restantes était en cours. Le 21 novembre, le Président de la Commission a précisé qu'à cette date, la Commission avait déployé 70 % des kits et du matériel électoraux à leur destination finale et que les 30 % restants arriveraient à destination le 7 décembre 2018 au plus tard.

10. En ce qui concerne le dispositif de sécurité des candidats à la présidence, la Police nationale congolaise a annoncé, le 2 novembre, que 25 agents seraient affectés à la protection de chacun des 21 candidats à la présidence, conformément à la loi électorale.

11. Pour sa part, la police des Nations Unies continue d'organiser des stages de formation et de recyclage à l'intention des agents de la Police nationale congolaise dans tout le pays. Au 9 novembre, 2 163 policiers (dont 281 femmes) avaient participé à ces sessions. La police des Nations Unies a également mené des activités de sensibilisation sur le rôle des forces de sécurité en période électorale à l'intention de 675 policiers (dont 51 femmes). De son côté, la force de la MONUSCO a procédé à des exercices de simulation en collaboration avec les Forces armées de la République démocratique du Congo.

12. Les organisations nationales de la société civile ont annoncé leur intention de déployer des dizaines de milliers d'observateurs à court et à long terme en vue d'améliorer la transparence et la crédibilité des scrutins. La Communauté de

développement de l'Afrique australe (SADC) a également indiqué qu'elle enverrait une mission d'observation électorale début décembre. Parallèlement, le 8 novembre, la Commission électorale nationale indépendante a entamé le processus d'accréditation des témoins des partis politiques, des observateurs électoraux et des journalistes.

13. Le 3 novembre, une mission du Conseil consultatif électoral de la SADC s'est rendue à Kinshasa pour rencontrer des représentants de la Commission électorale nationale indépendante, du Comité national de suivi de l'accord et du processus électoral ainsi que du Gouvernement, notamment le Président Kabila et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Léonard She Okitundu, qui ont donné l'assurance que les élections auraient lieu conformément aux normes internationales et aux principes de la SADC. L'Union africaine a également été officiellement invitée par la Commission à dépêcher des observateurs électoraux.

14. Compte tenu de l'épidémie d'Ebola et des préoccupations qui en découlent, le Ministère de la santé et la Commission électorale nationale indépendante mettent actuellement en place des mesures pour garantir que les scrutins puissent se tenir dans les zones touchées.

B. Restrictions touchant l'espace politique et violences liées à l'application de l'accord politique dans le contexte des élections

15. Le 26 octobre, dans tout le pays, ont eu lieu des manifestations organisées par les partis d'opposition pour protester contre l'utilisation des machines à voter et contre le fichier électoral. Les manifestations se sont déroulées pacifiquement, mais au moins 51 personnes (dont au moins 5 femmes) ont été arrêtées avant d'être relâchées. Si les manifestations ont été autorisées dans neuf villes (dont Kinshasa et Goma), elles ont été interdites par les autorités dans sept autres, principalement pour des raisons de sécurité ou du fait de l'interdiction générale de manifester.

16. L'espace démocratique a fait l'objet de nouvelles restrictions, notamment en ce qui concerne les droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique, et des activités politiques légitimes ont continué d'être autorisées de manière sélective. Des restrictions de l'espace démocratique ont notamment été observées dans la province du Haut-Katanga, où des membres du parti d'opposition Union nationale des fédéralistes du Congo ont été arbitrairement arrêtés par des agents de la Police nationale congolaise le 2 novembre alors qu'ils revenaient d'une réunion politique. À Kinshasa le 13 novembre, 10 militants du parti politique Mouvement lumumbiste progressiste ont été battus et arrêtés arbitrairement par des éléments de la Garde républicaine. Le 18 novembre, 17 membres du mouvement Vigilance citoyenne (VICI) ont été libérés sous caution. Arrêtés le 1^{er} novembre par des agents de la Police nationale congolaise lors d'une campagne de sensibilisation au contrôle du processus électoral, ils avaient été accusés d'incitation à la désobéissance civile puis transférés à la prison centrale de Makala à Kinshasa.

C. Mesures de confiance

17. Aucun progrès véritable n'a été fait dans l'application des mesures de confiance prévues par l'accord politique du 31 décembre 2016. Dans un communiqué publié le 30 octobre, l'Association congolaise pour l'accès à la justice et d'autres parties prenantes ont déploré la non-application de l'accord politique et demandé la libération des prisonniers politiques, y compris des figures emblématiques. Parallèlement, le 7 novembre, le nouvel archevêque de Kinshasa, M^{gr} Fridolin Ambongo, a constaté qu'aucun progrès n'avait été accompli au sujet des prisonniers emblématiques,

notamment Eugène Diomi Ndongala et Jean-Claude Muyambo. De son côté, le Gouvernement a cependant continué d'affirmer qu'aucun prisonnier politique ne demeurait en détention et que certaines personnalités politiques purgeaient des peines de droit commun. Selon le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, au moins 130 prisonniers politiques – journalistes, militants de la société civile, défenseurs des droits de l'homme – sont toujours en détention. Le 3 novembre, le Ministre de la communication et des médias et porte-parole du Gouvernement a déclaré qu'aucune des figures emblématiques ne serait libérée, ces dernières n'étant pas mentionnées dans l'accord du 31 décembre 2016. Dans une déclaration publiée le 21 novembre, le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral a notamment exhorté le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour mettre pleinement en œuvre les mesures de confiance prévues dans l'accord politique, notamment en ce qui concerne les prisonniers politiques, les prisonniers d'opinion, les prisonniers amnistiés et les membres de mouvements citoyens. Il a également invité le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication à garantir l'égalité d'accès aux médias publics des candidats à la présidence. Alors que la Commission électorale nationale indépendante avait donné l'assurance début octobre qu'elle engagerait les autorités compétentes à assurer une couverture égale à tous les candidats sur la télévision publique, de telles mesures n'ont pas encore été prises.

III. Activités de bons offices pour l'application de l'accord politique

18. Dans l'exercice de son mandat de bons offices, ma Représentante spéciale a rencontré le Président Kabila et s'est rendue en Zambie début novembre pour s'entretenir avec le Président Lungu, en sa qualité de Président en exercice de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC. Les discussions ont porté sur les conditions de sécurité dans le contexte électoral actuel et sur d'autres questions d'intérêt commun. Dans le même ordre d'idées, ma Représentante spéciale a poursuivi ses consultations avec les principaux candidats à la présidence, rencontré le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, qui s'est rendu en République démocratique du Congo du 8 au 10 novembre, et évoqué avec le Conseil consultatif électoral de la SADC le déploiement prochain des observateurs électoraux. Des représentants de la MONUSCO ont également rencontré les Ministres de la justice et des droits de l'homme pour promouvoir la mise en œuvre de mesures de confiance.

IV. Observations

19. Je me félicite des progrès constants accomplis dans la mise en œuvre du calendrier électoral et de l'engagement constructif de toutes les parties prenantes nationales dans ce processus. Je constate que, dans la majorité des cas, les partis politiques d'opposition ont été en mesure d'organiser des activités dans les grandes villes de manière pacifique. Je me réjouis de cette ouverture de l'espace politique ainsi que du professionnalisme des services de sécurité et demande instamment que ces progrès se poursuivent.

20. De même, je me félicite des préparatifs faits par les partenaires nationaux et internationaux pour observer les opérations électorales. Je me réjouis que les acteurs nationaux aient pris l'engagement de déployer des observateurs dans tout le pays et que la SADC et l'Union africaine se soient engagées dans le même sens. Je demande aux autorités de faciliter le déploiement rapide de toutes les missions d'observation en vue d'améliorer la transparence des élections.

21. Néanmoins, les activités politiques légitimes continuent d'être autorisées de manière sélective et des militants politiques, des journalistes et des défenseurs des droits humains continuent de faire l'objet d'intimidations. J'appelle donc de nouveau les autorités nationales à défendre les droits des citoyens de la République démocratique du Congo à exercer leurs droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique dans le respect de la Constitution et des lois en vigueur. De même, j'exhorte les autorités à permettre à tous les acteurs politiques d'avoir accès aux médias publics en vue de créer un environnement propice à la tenue d'élections crédibles et pacifiques.

22. Je m'inquiète de l'ampleur de la méfiance exprimée par la société civile et les acteurs de l'opposition à l'égard d'éléments clefs du processus électoral, notamment les machines à voter et le fichier électoral, et regrette que les consultations techniques entre la Commission électorale nationale indépendante et les candidats à la présidentielle n'aient pas progressé. Je demeure convaincu qu'il est possible de trouver un terrain d'entente par le dialogue et j'exhorte toutes les parties prenantes nationales à dépasser leurs intérêts partisans et à rechercher un consensus sur la voie à suivre. Plus précisément, j'invite la Commission à prendre de nouvelles mesures afin de dissiper les doutes quant à l'intégrité des opérations de vote et de tabulation des résultats.

23. Alors que le processus électoral entre dans sa phase finale décisive et que les campagnes électorales ont commencé, la confiance dans la régularité et la crédibilité des opérations électorales est une condition préalable essentielle à l'acceptation des résultats par les acteurs politiques, la société civile et le public. Un résultat électoral contesté pourrait compromettre la trajectoire de consolidation de la paix et de gouvernance démocratique sur laquelle se trouve la République démocratique du Congo et avoir d'importantes ramifications régionales. Il est encore possible de prendre des mesures concrètes pour instaurer la confiance conformément aux dispositions de l'accord politique du 31 décembre 2016, ce qui contribuerait sensiblement à la crédibilité des scrutins et réduirait ainsi le risque de violences postélectorales. Des mesures positives dans ce sens nécessiteraient plusieurs conditions : un espace politique suffisant pour que les campagnes électorales puissent se dérouler, l'égalité d'accès aux médias de tous les candidats et une application cohérente des mesures afin que les manifestations politiques pacifiques qui ont été organisées dans de nombreuses villes clefs puissent se poursuivre dans tout le pays.

24. J'appelle les parties prenantes nationales à saisir cette occasion pour donner au processus une issue fructueuse, conforme aux aspirations du peuple congolais qui veut choisir ses dirigeants et dirigeantes dans le cadre d'élections crédibles, transparentes et pacifiques, aboutissant à une passation pacifique et démocratique du pouvoir. J'encourage les acteurs régionaux et internationaux à continuer d'appuyer le processus politique et électoral en République démocratique du Congo et à rester engagés durant la période postélectorale. Je rappelle que l'ONU est prête à apporter un appui technique et logistique à l'organisation des élections et à accompagner le peuple congolais en cette période historique.